



Commune de **Sainte-Rose**

Département de la Réunion

PLAN LOCAL D'URBANISME

Liste des emplacements réservés

Prescrit le 5 novembre 2007

Arrêté le 28 décembre 2017

Approuvé le

Le Plan Local d'Urbanisme réserve les emplacements nécessaires aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts. En outre, conformément à l'article L.123-2 b) du code de l'urbanisme, il est possible dans les zones urbaines ou à urbaniser de réserver les emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements.

Les emplacements réservés sont repérés et numérotés aux documents graphiques. Chaque numéro renvoie à la présente liste. Par ailleurs, les surfaces indiquées ne sont pas les surfaces cadastrales officielles mais une évaluation surfacique effectuée à partir d'outils SIG.

N°	Destination	Secteur	Bénéficiaire	Surface en m ²
1	Aménagement d'un équipement et d'un espace public	Centre-Ville	Commune	821
2	Aménagement d'un équipement et d'un espace public	Centre-Ville	Commune	5 105